



**REGLEMENT COURSES
CANICROSS LES GOUS DE NOEL
13 DECEMBRE 2020
+ MESURES SANITAIRES COVID 19**



L'association « Je Cours Toujours à Gignac » organise trois courses canicross intitulées « Canicross Les Gous de Noël » le dimanche 13 décembre 2020 sur la commune de Puéchabon.

Cette manifestation se compose de 3 épreuves chronométrées :

- une course canicross de 8 km, en solo ouverte à partir de la catégorie junior (18/19 ans) - dénivelé 190 m
 - Retrait des dossards de 7h50 jusqu'à 8h50
 - Limite à 100 participants
 - Départ à 9h00 - vague de 5 toutes les 2 minutes soit 20 vagues. Espacement de 40 minutes : dernière vague à 9h38.
 - Durée de course maximum barrière horaire 2h00. Fin de la course estimée à 11h00.

- une course de marche cani-marche de 8 km, en solo ouverte à partir de la catégorie junior (18/19 ans) - dénivelé 190 m
 - Retrait des dossards de 8h55 à 9h55
 - Limite à 50 participants
 - Départ 10h00 - vague de 5 toutes les 2 minutes soit 10 vagues. Espacement de 20 minutes - dernière vague à 10h18.
 - Durée de course maximum barrière horaire 2h00. Fin de la course estimée à 12h30.

Canicross et Canimarche ont lieu sur le même parcours qui est disponible sur le site internet <http://www.trailduburger.com>.

- une course cani-enfants
 - Retrait des dossards de 10h00 à 10h20
 - Limite à 30 participants
 - Départ 10h30 - vague de 5 toutes les 2 minutes soit 6 vagues. Espacement de 12 minutes - dernière vague à 10h42.
 - Durée de course maximum barrière horaire 48 minutes. Fin de la course estimée à 11h30.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 12H00 pour le canicross, 12h30 pour le canimarche et 11h30 pour le cani-enfants.

Des mesures sanitaires, selon les directives nationales qui ont été émises le 21 juillet 2020, sont présentées en annexe 1 au présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels en cas de contamination de COVID 19 ou autre forme de virus.

Chaque participant en s'engageant sur l'épreuve comprend qu'en prenant part à l'événement, il participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

Un ravitaillement liquide uniquement est prévu sur le parcours des 8 km. Un ravitaillement à l'arrivée sera mis en place pour l'ensemble des courses.

Les accompagnateurs ainsi que le public avec ou sans vélo ou toutes autres formes de véhicule sont interdits sur les parcours et dans la zone du village de départ/arrivée.

Les trois parcours se déroulent en Zone Natura 2000. Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, à suivre le parcours balisé et à ne jeter aucun déchet dans la nature (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées... fera l'objet d'une disqualification immédiate.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire en ligne sur le site de 3w sport : <https://www.3wsport.com> jusqu'au samedi 12/12/2020 à 16h.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement du coureur.

Attention : pas d'inscription le jour de la course !

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour quelque cause que ce soit, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

En cas d'incident, d'accident ou d'attentat provoqué par un ou des tiers, identifiés ou non

identifiés, dès lors qu'il ne sera pas démontré une quelconque faute de l'organisateur, en particulier le non-respect des obligations de sécurité applicables en la matière ou des prescriptions des autorités administratives et publiques, le coureur renonce également à tout recours contre lui pour quelques causes que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Tableau récapitulatif

Courses	Distances	Tarifs 2020 Pas d'inscription le jour de la course	Heure de départ	Nombre de coureurs maxi
Canicross	8 km dénivelé 190 m	15€ pour les licenciés Canicross - 17€ pour les non licenciés	9h00	100
Canimarche	8 km dénivelé 190 m	15€ pour les licenciés Canicross - 17€ pour les non licenciés	10h00	50
Cani-enfants	2 km	5€	10h30	30

L'intégralité des bénéfices de cet événement sera reversée à des associations de protection animale.

Licences - certificats médicaux - attestations parentales

La participation aux trails est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de : licence délivrée par la FSLC ou FFST en cours de validité à la date de la manifestation,
ou licence sportive délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de sa copie de moins d' un an.

La participation aux courses enfants est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de : licence délivrée par la FSLC ou FFST en cours de validité à la date de la manifestation,
ou licence sportive délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied ou un certifica

médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied ou de sa copie de moins d'un an accompagné d'une autorisation parentale.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Dossards

Le retrait des dossards sera possible :

- le samedi 12 décembre de 14h à 17h au stade de Puéchabon, merci de privilégier cette solution afin de limiter le retrait des dossards le dimanche matin.

- le dimanche 13 décembre jusqu'à 10 min avant chaque départ de course. Suivant les horaires de chaque courses : de 7h50 à 8h50 pour le canicross de 8km. De 8h50 à 9h50 pour le canimarche et de 9h50 à 10h20 pour le cani-enfants. AUCUN document ne sera accepté lors de la récupération des dossards, envoyer en ligne sur www.3wsport.com ou sur la boite mail du trail du berger trailduburger@gmail.com .

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoquée par cette dernière durant l'épreuve.

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard et sa puce soit à un poste de ravitaillement soit à un signaleur soit à l'arrivée.

Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation.

Classements et récompenses

Un classement général et un classement par catégorie sera établi pour les 3 courses.

La proclamation des résultats et la remise de prix auront lieu dans la foulée des arrivées pour limiter les attroupements, pas d'accolades ni de serrage de main pendant la remise des récompenses.

Courses	Distances	Récompenses
Canicross	8 km dénivelé 190 m	Les 3 premiers au scratch. +3 premières femmes
Canimarche	8 km dénivelé 190 m	Les 3 premiers au scratch. +3 premières femmes
Cani-enfants	2 km	Les 3 premiers au scratch

Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de la société AXA Gignac – contrat n°57827644, ainsi qu'une protection juridique.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (article L.321-4 du code des sport).

Sécurité

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin, équipe de secouristes avec un véhicule sécurité et assistance aux victimes (VSAV) et signaleurs. Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

Droit d'image

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse son nom, résultat et les photos sur le site de l'organisateur et de ses partenaires, ou tout autre média. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion du Trail du Berger. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association « Jecourstoujours » - 5 avenue Antoine de Saint Exupéry - 34150 GIGNAC. Adresse mél : jecourstoujoursagnac@gmail.com

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

En savoir plus sur <http://www.trailduberger.com>

Annexe 1 : Mesures sanitaires mises en place avant et Post Course Covid-19

INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

- Inscription prioritairement en ligne en amont des événements – aucune inscription sur place.
- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous après fouille sécuritaire à l'entrée.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu (règle gouvernementale en vigueur, 1m de distanciation physique entre chaque personne) avec marquage au sol des files d'attente.
- **Fiche santé obligatoire pour chaque participant.** Tout coureur, ne fournissant pas ce document, ne pourra prendre part aux courses proposées.
- **Charte du coureur engagement POST COVID 19 obligatoire pour chaque participant.** Tout coureur ne fournissant pas ce document, ne pourra prendre part aux courses proposées.
- Merci de vous conformer à l'affichage gouvernemental dans toute la zone de retrait.

ZONE CONSIGNES SACS

Pas de zone de consignes, merci de prévoir le stockage de vos équipements.

ZONE DÉPART

- En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé dans toute la zone de départ et pendant 1' après le départ de la course. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.
- Public non autorisé, présence obligatoire dans le SAS 5' avant le départ pour briefing de course assuré par Speaker de course

ZONE DE COURSE

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée. Les départs se feront par vague de 10, votre vague sera indiquée sur votre dossard.
- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.
- Utilisation possible d'une visière en courant.
- Aucun contact ne sera autorisé avec les bénévoles au ravitaillement et poste de signaleur. Les bénévoles seront équipés de masques FFP2 ou masque chirurgicaux et gants. Dans les zones de ravitaillement eau seul les bénévoles sont habilités à distribuer l'eau. Interdiction de se servir soi-même.

ZONE D'ARRIVÉE

- Zone interdite, des passages de la ligne d'arrivée port du masque obligatoire distribué par l'organisateur si besoin, nettoyage des mains obligatoire par gel hydroalcoolique fourni par l'organisateur, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités).
- En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne peut être respectée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée.
- Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, la consultation des résultats en ligne sur le site du Trail du berger ou par envoi de mail aux participants.
- Le protocole de remise des prix est réservé aux 3 premiers au scratch et 3 premières femmes.

APRÈS COURSE

- Circuit de collecte et de traitement prévu des masques usagers et autres déchets.
- Maintien d'une cellule de veille Covid-19 pendant 14 jours post-course par le biais de la Fiche santé.
- Les athlètes sont tenus de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie par mail à trailduburger@gmail.com ou à l'organisateur au 06.65.05.55.92.
- Nous suggérons aux participants le téléchargement et l'utilisation de l'application « StopCovid » préalablement à la venue sur l'événement :
 - | App Store : <http://apps.apple.com/app/id1511279125>
 - | Google Play : <http://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.android.stopcovid>